

Centre de services
scolaire de la
Vallée-des-Tisserands

Québec 

Rapport financier
pour l'exercice terminé
le 30 juin 2025

TRAFICS 2024-2025

RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Rapport de la direction

Les états financiers du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (le « Centre de services scolaire » pour l'exercice clos le 30 juin 2025 portant la signature électronique 125485350 ont été préparés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants.


Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

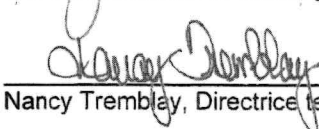
Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Centre de services scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du Centre de services scolaire conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il prend connaissance des états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Centre de services scolaire, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.


Suzie Vranderick, Directrice générale


Nancy Tremblay, Directrice temporaire des ressources financières

Lieu : Beauharnois

Date : 15 janvier 2026



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (le « Centre »), portant la signature électronique 125485350, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2025, et l'état des résultats, l'état de l'excédent (déficit) accumulé lié aux activités, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, les renseignements complémentaires aux états financiers inscrits aux pages 8 à 299 ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints portant la signature électronique 125485350 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 30 juin 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante du Centre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autre point

Les états financiers du Centre pour l'exercice clos le 30 juin 2024 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion modifiée en date du 14 novembre 2024.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Centre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Centre.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

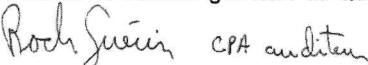
- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Centre;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Centre à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Centre à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

 Roch Guérin CPA auditeur

Roch Guérin, CPA auditeur
Directeur général d'audit

Montréal, le 15 janvier 2026

TRAFICS 2024-2025

RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Notes complémentaires

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (le « Centre de services scolaire ») est constitué en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Le Centre de services scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la *Loi sur l'instruction publique* et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

Le Centre de services scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la *Loi sur l'instruction publique* au développement social, culturel et économique de sa région.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Estimations comptables

La préparation des états financiers du Centre de services scolaire, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celui-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice visé par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour avantages sociaux futurs (à l'exception des vacances), le passif au titre des sites contaminés et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations présentées dans les autres passifs. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

TRAFICS 2024-2025

RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Notes complémentaires

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Incertitude relative à la mesure

Le passif au titre des sites contaminés est sujet à une incertitude relative à la mesure. Il est déterminé en utilisant différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Étant donné que les études de caractérisation se limitent à la surface du terrain, il existe des limites inhérentes à l'évaluation de la quantité de sols contaminés.

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, l'échéancier prévu des travaux, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier des travaux qui est inconnu lorsqu'aucun plan de mise hors service des bâtiments n'est prévu.

Instruments financiers

Catégories et évaluation

L'encaisse et les débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le découvert bancaire, les emprunts temporaires, les créditeurs et frais courus à payer (à l'exception des déductions à la source, de certaines charges sociales et des congés sabbatiques), certains postes de la provision pour avantages sociaux (les vacances, les heures supplémentaires accumulées, les autres congés sociaux et les congés de maladies monnayables) et les dettes à long terme faisant l'objet d'une subvention sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

TRAFICS 2024-2025

RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Notes complémentaires

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instrument financiers (suite)

Dépréciation d'actifs financiers

À chaque fin d'exercice, si une indication objective de dépréciation des actifs financiers ou groupes d'actifs financiers existe, il y a évaluation de ceux-ci pour déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée.

Alors, lorsque des faits ou des circonstances laissent présager une perte au niveau des débiteurs, une provision pour créances douteuses est établie afin qu'ils soient présentés au montant le moins élevé entre le coût ou la valeur recouvrable nette. La variation annuelle de cette provision est prise en considération dans les résultats de l'exercice.

Actifs financiers

Trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse et des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur recouvrable nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de l'exercice de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Passifs

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Centre de services scolaire participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice du Centre de services scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

TRAFICS 2024-2025

RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Notes complémentaires

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Passifs (suite)

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant ainsi que les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) gagnés par les employés du Centre de services scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de l'exercice de la provision est constatée aux résultats au poste « Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

Dettes à long terme faisant l'objet d'une subvention

Les dettes à long terme faisant l'objet d'une subvention sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes à long terme sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est présenté en déduction de la dette correspondante.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité du Centre de services scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont remplis :

- La contamination dépasse une norme environnementale existante ou dès que le Centre de services scolaire en est informé;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Un recouvrement d'un passif au titre des sites contaminés est comptabilisé comme actif lorsque les critères suivants sont respectés :

- Il existe une base d'évaluation appropriée pour le recouvrement;

Il est possible d'effectuer une estimation raisonnable du montant en cause et il est prévu que des avantages économiques futurs seront obtenus.

TRAFICS 2024-2025

RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Notes complémentaires

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Passifs (suite)

Passif au titre des sites contaminés (suite)

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs directement attribuables aux activités d'assainissement des sites contaminés. Le Centre de services scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour considérer le degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement. Compte tenu de l'incertitude quant à l'exercice au cours duquel les activités d'assainissement seront menées, le Centre de services scolaire n'actualise pas ces coûts.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- Il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint le Centre de services scolaire à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- L'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- Il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale de la valeur comptable de l'obligation est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance. Lorsque la date de réalisation des activités de mise hors service n'est pas prévisible, les flux de trésorerie ne sont pas actualisés. Ils sont toutefois ajustés annuellement en fonction de l'inflation.

TRAFICS 2024-2025

RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Notes complémentaires

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Passifs (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

À la suite de sa comptabilisation initiale, la valeur comptable de l'obligation est augmentée de la charge de désactualisation annuelle, comptabilisée dans le poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles », pour tenir compte de l'écoulement du temps. De plus, sa valeur comptable est ajustée pour tenir compte des variations de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés par rapport à l'estimation initiale ou d'une révision du taux d'actualisation. Ces ajustements sont constatés à titre d'augmentation ou de diminution de la valeur comptable de l'immobilisation en cause. La valeur comptable révisée de l'immobilisation doit être amortie prospectivement.

Actifs non financiers

Par leur nature, les actifs non financiers du Centre de services scolaire sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà d'un exercice. Elles sont destinées à être utilisées de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services et ne sont pas destinées à être vendues dans le cours normal des activités.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et incluent les coûts de mise hors service, le cas échéant. Le coût n'inclut pas les frais financiers pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur. Ils sont passés directement en charges au cours de l'exercice.

TRAFICS 2024-2025

RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Notes complémentaires

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs non financiers (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile, comme suit :

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments	20 à 50 ans ¹
Améliorations locatives	Durée du bail
Améliorations et transformations majeures aux bâtiments	25 à 40 ans
Matériel et équipement	
Mobiliier et équipement de bureau	5 ans
Autres équipements	15 ans
Équipement informatique	3 ans
Équipement de communication multimédia	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Équipement spécialisé relié à l'éducation	10 ou 20 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

⁽¹⁾ Les coûts de mise hors service d'immobilisations capitalisés dans la catégorie des bâtiments sont amortis sur une durée allant jusqu'à 87 ans.

Les immobilisations corporelles en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* sont capitalisées au coût du bâtiment.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique, autres que les opérations interentités, sont comptabilisées à la juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie un passif dans le poste « Subvention d'investissement reportée », à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de l'exercice où l'acquisition a eu lieu. Les subventions d'investissement reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

TRAFICS 2024-2025

RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Notes complémentaires

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs non financiers (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Centre de services scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges au poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont le Centre de services scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces frais sont imputés aux charges au moment où le Centre de services scolaire bénéficie des services acquis.

Revenus

Les revenus, y compris les gains réalisés, sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus perçus d'avance.

Subventions et subventions reportées

Les subventions du ministère de l'Éducation (MEQ) sont constatées dans l'exercice où elles sont autorisées et lorsque le Centre de services scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de l'année scolaire. À l'exception de certaines allocations du MEQ assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif, les revenus de subvention versés par le MEQ, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

TRAFICS 2024-2025

RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Notes complémentaires

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Revenus (suite)

Subventions et subventions reportées (suite)

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que le Centre de services scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Subvention d'investissement reportée » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée ».

Les autres subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Subventions d'investissement reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée » au même rythme que l'amortissement des immobilisations corporelles qui s'y rapportent.

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1^{er} juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1^{er} janvier suivant.

Droits de scolarité et frais de scolarisation, ventes de biens et services et revenus divers

Ces revenus, à l'exception des revenus divers provenant des intérêts, pénalités et frais de retard et de la réévaluation de la subvention pour le financement du passif au titre des sites contaminés, constituent des opérations avec obligations de prestation pour lesquelles le Centre de services scolaire doit rendre un service ou fournir un bien précis en échange de la somme reçue d'un payeur. Ces revenus sont constatés au fur et à mesure que l'obligation est remplie, soit à un moment précis ou progressivement.

TRAFICS 2024-2025

RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Notes complémentaires

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Revenus (suite)

Droits de scolarité et frais de scolarisation, ventes de biens et services et revenus divers (suite)

Obligations de prestation remplies à un moment précis

Les revenus tirés de la vente de fournitures et matériel scolaire sont comptabilisés au moment de la vente.

Obligations de prestation remplies progressivement

Les revenus tirés des droits de scolarité et frais de scolarisation sont comptabilisés progressivement par le Centre de services scolaire sur la durée de la formation offerte.

Les revenus provenant du service de garde en milieu scolaire, de la surveillance et du transport du midi et des autres activités chargées aux usagers sont comptabilisés progressivement par le Centre de services scolaire, soit à mesure que les services sont rendus.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités et le coût des services obtenus au cours de l'exercice, ainsi que les pertes réalisées. Les montants comprennent aussi l'amortissement du coût des immobilisations corporelles pour l'exercice.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

TRAFICS 2024-2025

RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Notes complémentaires

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le Centre de services scolaire a redressé ses états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2024 afin d'ajuster la comptabilisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Améliorations locatives liées à des modulaires

Le Centre de services scolaire a redressé ses états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2024 afin d'ajuster la comptabilisation des améliorations locatives liées aux modulaires.

Incidences de l'application des modifications comptables

Ces ajustements ont été appliqués rétroactivement avec redressement des états financiers des exercices antérieurs et a eu pour effet d'augmenter (de diminuer) les postes suivants des états financiers :

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	Année financière terminée le 30 juin 2024		Total \$
	Améliorations Locatives \$	OMHS \$	
Actifs financiers			
Subvention d'investissement à recevoir	---	(16 375 836)	(16 375 836)
Passifs			
Subvention d'investissement reportée	---	(3 288 720)	(3 288 720)
Autres passifs	---	(16 375 836)	(16 375 836)
Total des passifs	---	(19 664 556)	(19 664 556)
Dette nette	---	(3 288 720)	(3 288 720)
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles	7 447 120	(3 288 720)	4 158 400
Déficit accumulé	(7 447 120)	---	(7 447 120)

TRAFICS 2024-2025

RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Notes complémentaires

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

ÉTAT DES RÉSULTATS	Améliorations Locatives \$	OMHS \$	Total \$
Revenus			
Subvention d'investissement	---	(686 160)	(686 160)
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	---	(453 529)	(453 529)
Total des revenus	---	(1 139 689)	(1 139 689)
Charges			
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	(1 547 523)	(1 139 689)	(2 687 212)
Déficit de l'exercice lié aux activités	(1 547 523)	---	(1 547 523)

ÉTAT DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS	Améliorations Locatives \$	OMHS \$	Total \$
Déficit accumulé lié aux activités au début de l'exercice	(5 899 597)	---	(5 899 597)
Déficit de l'exercice lié aux activités	(1 547 523)	---	(1 547 523)
Déficit accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice	(7 447 120)	---	(7 447 120)

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	Améliorations Locatives \$	OMHS \$	Total \$
Dettes nettes au début de l'exercice	---	(1 623 408)	(1 623 408)
Déficit de l'exercice lié aux activités	(1 547 523)	---	(1 547 523)
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	3 752 725	---	3 752 725
Amortissement des immobilisations corporelles	2 205 202	(453 529)	1 751 673
Révision d'estimation des immobilisations corporelles	---	2 118 841	2 118 841
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	1 547 523	(1 665 312)	(117 789)
Dettes nettes à la fin	---	(3 288 720)	(3 288 720)

TRAFICS 2024-2025

RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Notes complémentaires

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	Améliorations Locatives \$	OMHS \$	Total \$
Activités de fonctionnement			
Déficit de l'exercice	(1 547 523)	---	(1 547 523)
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	---	453 529	453 529
Amortissement et réductions de valeur des immobilisations corporelles	2 205 202	(453 529)	1 751 673
Charges de désactualisation	---	(686 160)	(686 160)
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement	---	686 160	686 160
Activités d'investissement en immobilisations			
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	3 752 725	---	3 752 725
Augmentation nette de l'encaisse et des équivalents de trésorerie	---	---	---

4. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Le détail des emprunts temporaires est présenté à la page 30 du rapport financier.

Emprunts temporaires à la charge du Centre de services scolaire

La marge de crédit de fonctionnement est autorisée mensuellement par le MEQ. Le crédit maximal autorisé est de 30 346 948 \$ au 30 juin 2025 (24 928 605 \$ au 30 juin 2024). La marge de crédit est contractée auprès d'institutions bancaires. Au 30 juin 2025, le solde de la marge de crédit de fonctionnement utilisée est de 7 250 000 \$ et porte intérêt au taux de 3,35 % (aucune au 30 juin 2024).

Emprunts temporaires faisant l'objet d'une subvention

La marge de crédit d'investissements subventionnés est autorisée trimestriellement par le MEQ. Le crédit maximal autorisé est de 38 697 142 \$ au 30 juin 2025 (53 358 585 \$ au 30 juin 2024). La marge de crédit est contractée auprès du Fonds de financement. Au 30 juin 2025, le solde de la marge de crédit utilisée est de 9 839 725 \$ (5 494 361 \$ au 30 juin 2024), porte intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec à 3 mois majoré de 0,02 %, soit 2,71 % et est garantie par le MEQ.

TRAFICS 2024-2025

RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Notes complémentaires

5. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Le détail de la provision pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier.

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, le Centre de services scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Conformément aux diverses conventions collectives en vigueur jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés pouvaient faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

TRAFICS 2024-2025

RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Notes complémentaires

6. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE SUBVENTION

Billets Fonds de financement	Échéant (échéus) le	Taux d'intérêt	Valeur nominale(\$)	Remboursables par versements annuels (capital seulement \$)	2025 \$	2024 \$
Fonds financement #138	01-09-2024	2,9040%	10 500 000	499 000	-	6 009 000
Fonds financement #141	01-09-2026	2,4780%	12 400 000	564 000	7 324 000	7 888 000
Fonds financement #143	13-10-2024	1,9928%	10 280 000	449 000	-	7 586 000
Fonds financement #144	01-09-2027	2,4370%	15 848 000	729 000	10 745 000	11 474 000
Fonds financement #145	01-11-2043	3,3310%	7 217 000	289 000	5 483 000	5 772 000
Fonds financement #146	01-02-2033	2,7910%	2 935 000	208 000	1 687 000	1 895 000
Fonds financement #148	01-02-2045	2,2190%	11 990 000	480 000	9 590 000	10 070 000
Fonds financement #149	01-02-2038	2,1870%	4 274 000	237 000	3 089 000	3 326 000
Fonds financement #150	01-02-2025	1,7670%	5 376 000	1 180 000	-	656 000
Fonds financement #152	01-03-2046	2,6890%	11 888 766	475 551	9 986 563	10 462 114
Fonds financement #154	01-12-2046	2,7880%	17 055 215	682 209	15 008 589	15 690 798
Fonds financement #155	01-12-2024	1,4920%	1 637 784	545 928	-	545 928
Fonds financement #156	01-11-2047	4,2180%	19 411 646	776 466	17 858 715	18 635 180
Fonds financement #157	01-11-2025	3,9290%	1 142 943	380 981	380 981	761 962
Sous-total					81 152 848 \$	100 771 982 \$
Frais d'émission non amortis liés aux dettes faisant l'objet d'une subvention					(395 381)	(438 677)
TOTAL					80 757 467 \$	100 333 305 \$

Échéancier des versements en capital exigibles sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une subvention

	\$
2026	4 822 206
2027	10 637 225
2028	12 435 225
2029	3 148 225
2030	3 148 225
2031 et suivantes	46 961 742

TRAFICS 2024-2025

RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Notes complémentaires

7. PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

Le passif au titre des sites contaminés comptabilisé est présenté à la page 36 du rapport financier.

Les contaminants ayant entraîné la constatation d'un passif au titre des sites contaminés sont des fuites de réservoirs d'huile à chauffage.

Le passif au titre des sites contaminés est évalué en fonction du coût de réhabilitation actuel, c'est-à-dire le montant qu'il en coûterait pour réhabiliter le site en date des états financiers. Pour considérer le degré de précision associé au moyen employé, les coûts estimés sont majorés pour chaque site faisant partie du passif au titre des sites contaminés.

	2025	2024
Passif au titre des sites contaminés au début de l'exercice	2 509 489 \$	2 889 457 \$
Réévaluation	3 652 290	---
Travaux réalisés au cours de l'exercice	(108 508)	(379 968)
Total du passif au titre des sites contaminés	6 053 271 \$	2 509 489 \$

Le passif au titre des sites contaminés fait l'objet d'une majoration de 1 297 796 \$ (949 819 \$ au 30 juin 2024).

Le gouvernement du Québec assume les coûts découlant de la réhabilitation de sites contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations ultérieures de ces passifs. Le Centre de services scolaire est donc en mesure de constater une subvention à recevoir du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif au titre des sites contaminés. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des sites non inventoriés à cette date est pris en charge par le Centre de services scolaire et inscrit à ses résultats dans l'exercice concerné.

TRAFICS 2024-2025

RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Notes complémentaires

8. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les principales obligations liées à la mise hors service d'immobilisations du Centre de services scolaire concernent le désamiantage des bâtiments.

Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

	2025			2024
	Désamiantage	Autres	Total	Total (Redressé – note 3)
Solde au début	20 845 498 \$	663 297 \$	21 508 795 \$	23 122 790 \$
Obligations réglées	(514 184)	---	(514 184)	---
Charges de désactualisation	939 092	28 714	967 806	1 075 969
Révision des estimations	947 456	63 519	1 010 975	(2 689 964)
Solde à la fin	22 217 862 \$	755 530 \$	22 973 392 \$	21 508 795 \$

Principales hypothèses utilisées

Les principales hypothèses utilisées pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations relatives au désamiantage des bâtiments sont les suivantes :

	Désamiantage	
	2025	2024 (Redressé – note 3)
Taux d'indexation des coûts estimés	De 2,26% à 6,09%	De 0,64% à 2,89%
Taux d'actualisation	De 4,08% à 4,84%	De 4,26% à 5,09%
Période d'actualisation restante ⁽¹⁾	De 1 an à 61 ans	De 1 an à 62 ans

⁽¹⁾ La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service qui s'échelonne en général sur une période de moins d'un an.

TRAFICS 2024-2025

RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Notes complémentaires

8. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (suite)

Les coûts estimatifs non actualisés (désamiantage et autres) pour réaliser les activités de mise hors service au 30 juin 2025 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 38 134 926 \$ (35 626 470 \$ au 30 juin 2024 redressé – note 3). De ce montant, des coûts de 1 896 492 \$ (1 800 516 \$ au 30 juin 2024 redressé – note 3) n'ont pas fait l'objet d'une actualisation pour l'évaluation du passif, puisque la date de réalisation des travaux de mise hors service n'est pas prévisible. Les coûts estimés du désamiantage sont établis selon le coût moyen pondéré par mètre carré de désamiantage.

Une subvention d'investissement à recevoir de 22 973 392 \$ au 30 juin 2025 (21 508 795 \$ au 30 juin 2024 redressé – note 3) a été octroyée au Centre de services scolaire relativement à ses obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. De ce montant, 22 620 357 \$ au 30 juin 2025 (22 131 386 \$ au 30 juin 2024 redressé – note 3) ont été constatés dans les revenus. Le solde a été constaté dans la subvention d'investissement reportée.

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles par catégorie est présenté aux pages 40 à 48 du rapport financier.

Le total des immobilisations corporelles inclut les immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur pour un total de 83 308 877 \$ (62 355 839 \$ au 30 juin 2024), soit 82 973 028 \$ (61 635 831 \$ au 30 juin 2024) pour des bâtiments ainsi que des améliorations et transformations majeures et 335 849 \$ (720 008 \$ au 30 juin 2024) pour des aménagements. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

TRAFICS 2024-2025

RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Notes complémentaires

10. FLUX DE TRÉSORERIE

	2025	2024
Intérêts payés au cours de l'exercice	495 428 \$	895 533 \$
Intérêts reçus au cours de l'exercice	277 287 \$	184 476 \$

	2025	2024 (Redressé – note 3)
Actifs financiers		
Subvention de fonctionnement à recevoir	(6 629 904) \$	(4 206 530) \$
Subvention d'investissement à recevoir	13 608 648	42 604 824
Subvention à recevoir – Financement	(3 543 782)	379 968
Taxe scolaire à recevoir	(125 063)	12 287
Débiteurs	(657 595)	421 945
Passifs		
Créditeurs et frais courus à payer	2 660 358	1 606 887
Subvention d'investissement reportée	39 393 304	35 673 094
Revenus perçus d'avance	(366 635)	609 286
Passif au titre des sites contaminés	3 543 782	(379 968)
Autres passifs	(10 183 868)	9 151 678
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement	37 699 245 \$	85 873 471 \$

TRAFICS 2024-2025

RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Notes complémentaires

10. FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice comprennent un montant de 13 428 865 \$ (7 937 615 \$ au 30 juin 2024) qui est inclus dans les Crédeurs et frais courus à payer. Cette opération est exclue de l'état des flux de trésorerie.

Au cours de l'exercice, des remboursements pour les emprunts temporaires faisant l'objet d'une subvention de 33 773 094 \$ (67 296 520 \$ au 30 juin 2024) ont été effectués directement par le MEQ. Pour cette raison, ces remboursements n'apparaissent pas dans l'état des flux de trésorerie.

Au cours de l'exercice, des remboursements en capital pour les dettes faisant l'objet d'une subvention de 19 619 134 \$ (11 878 370 \$ au 30 juin 2024) ont été effectués directement par le MEQ. Pour cette raison, ces remboursements n'apparaissent pas dans l'état des flux de trésorerie.

11. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses opérations, le Centre de services scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles décrites ci-dessous.

Le Centre de services scolaire s'est engagé à la rénovation et la réfection de certains immeubles ainsi que pour l'agrandissement de certains établissements pour une somme totale de 25 410 266 \$ au 30 juin 2025 (25 713 372 \$ au 30 juin 2024), incluant la taxe de vente fédérale nette des ristournes. Ces constructions s'échelonnent sur les deux ou trois prochains exercices et seront financées par des subventions d'investissement provenant du MEQ.

Le Centre de services scolaire est lié par des contrats de location de modulaires renouvelables et non résiliables représentant des engagements de 9 721 372 \$ au 30 juin 2025 (9 057 374 \$ au 30 juin 2024). Les paiements minimums futurs au cours des quatre prochains exercices, excluant les clauses d'indexations et de renouvellement, incluant l'installation, la location, le démantèlement et la taxe de vente fédérale nette des ristournes, sont les suivants :

2026	3 580 045 \$
2027	3 346 873 \$
2028	2 524 198 \$
2029	270 256 \$

TRAFICS 2024-2025

RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Notes complémentaires

11. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (suite)

Le Centre de services scolaire s'est aussi engagé par contrat pour différents services, tels déneigement, entretien ménager, location de photocopieurs, transport scolaire et autres. Le solde de ces engagements s'établit à 42 213 508 \$ au 30 juin 2025 (52 378 041 \$ au 30 juin 2024). Les paiements minimums futurs au cours des cinq prochains exercices, excluant les clauses d'indexations, incluant la taxe de vente fédérale nette des ristournes, sont les suivants :

2026	15 479 774 \$
2027	13 388 303 \$
2028	13 302 068 \$
2029	27 387 \$
2030	15 976 \$

Le Centre de services scolaire s'est engagé par contrats de transport scolaire (inclus dans le 42 213 508 \$) pour une somme de 12 511 698 \$ (12 049 159 \$ au 30 juin 2024) exigible au cours du prochain exercice.

12. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, le Centre de services scolaire est exposé à diverses réclamations, griefs et poursuites judiciaires en dommages et intérêts. Le Centre de services scolaire inscrit une provision à l'égard d'une réclamation seulement lorsqu'il est probable que celle-ci entraînera un débours et qu'une estimation raisonnable de la somme à verser peut en être faite.

Au 30 juin 2025, les réclamations en suspens par ou contre le Centre de services scolaire se chiffrent à une valeur probable de 217 186 \$ (458 208 \$ au 30 juin 2024) et consistent en divers griefs.

Toute variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée à l'excédent (ou déficit) de l'exercice alors en cours.

TRAFICS 2024-2025

RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Notes complémentaires

13. APPARENTÉS

Le Centre de services scolaire est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont le directeur général ainsi que les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire.

Le Centre de services scolaire n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aussi, le Centre de services scolaire n'a pas conclu d'opération commerciale autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles, qui sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier.

Aucune transaction n'a été conclue entre le Centre de services scolaire et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités.

14. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Centre de services scolaire est exposé à divers types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2025.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier fasse défaut à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour le Centre de services scolaire sont liés à l'encaisse et aux débiteurs (excluant les taxes à la consommation à recevoir).

Le risque de crédit associé à l'encaisse est essentiellement réduit au minimum, puisqu'elle est investie auprès d'institutions financières réputées. Afin de réduire son risque de crédit, le Centre de services scolaire analyse régulièrement le solde des débiteurs, et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur recouvrable nette estimative.

Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir affectées aux immobilisations corporelles est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

TRAFICS 2024-2025

RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Notes complémentaires

14. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

La valeur comptable des actifs financiers à l'état de la situation financière du Centre de services scolaire représente l'exposition maximale du Centre de services scolaire au risque de crédit.

Le tableau suivant présente le classement chronologique des débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2025.

	2025	2024
Débiteurs		
Moins d'un an suivant la date de facturation	1 278 683 \$	1 321 075 \$
Un an et plus suivant la date de facturation	1 135 904	930 962
Sous-total	2 414 587	2 252 037
Moins la provision pour créances douteuses	(1 190 310)	(1 085 788)
Total des débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses	1 224 277 \$	1 166 249 \$

Les variations, au cours de l'exercice, du compte de provision pour créances douteuses sont comme suit :

	2025	2024
Solde au 1 ^{er} juillet	1 085 788 \$	951 176 \$
Perte de valeur comptabilisée aux résultats	103 921	158 215
Montants recouverts	(601)	(23 603)
Solde au 30 juin	1 190 310 \$	1 085 788 \$

En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activités, le Centre de services scolaire estime que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. De plus, il est d'avis que la qualité du crédit des débiteurs qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est adéquate.

TRAFICS 2024-2025

RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Notes complémentaires

14. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Centre de services scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Centre de services scolaire est exposé à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créiteurs et frais courus à payer (à l'exception des déductions à la source, de certaines charges sociales et des congés sabbatiques), certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances, les heures supplémentaires accumulées, les autres congés sociaux et les congés de maladies monnayables) et ses dettes à long terme faisant l'objet d'une subvention. Afin de gérer son risque de liquidité, le Centre de services scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEQ.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers du Centre de services scolaire se détaillent comme suit :

Risque de liquidité (suite)

30 juin 2025	2025-2026	2026-2027 2027-2028	2028-2029 2029-2030	2030-2031 et suivantes	Total
Emprunts temporaires à la charge du Centre de services scolaire	7 250 000 \$	---	---	---	7 250 000 \$
Emprunts temporaires faisant l'objet d'une subvention	9 839 725 \$	---	---	---	9 839 725 \$
Créiteurs et frais courus à payer	33 246 427 \$	---	---	---	33 246 427 \$
Provision pour avantages sociaux	5 699 561 \$	---	---	---	5 699 561 \$
Dettes à long terme faisant l'objet d'une subvention	4 822 206 \$	23 072 450 \$	6 296 450 \$	46 961 742 \$	81 152 848 \$

TRAFICS 2024-2025

RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Notes complémentaires

14. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité (suite)

30 juin 2024	2024-2025	2025-2026 2026-2027	2027-2028 2028-2029	2029-2030 et suivantes	Total
Emprunts temporaires faisant l'objet d'une subvention	5 494 361 \$	---	---	---	5 494 361 \$
Créditeurs et frais courus à payer	26 699 340 \$	---	---	---	26 699 340 \$
Provision pour avantages sociaux	5 038 196 \$	---	---	---	5 038 196 \$
Provision relative aux offres salariales du gouvernement	10 558 776 \$	---	---	---	10 558 776 \$
Dettes à long terme faisant l'objet d'une subvention	19 619 134 \$	15 459 431 \$	15 583 450 \$	50 109 967 \$	100 771 982 \$

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Considérant la nature de ses activités, le Centre de services scolaire est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers, ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers, varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent le Centre de services scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe sont les dettes à long terme faisant l'objet d'une subvention et les emprunts temporaires à la charge du Centre de services scolaire. Les instruments financiers à taux d'intérêt variable sont les emprunts temporaires faisant l'objet d'une subvention.

TRAFICS 2024-2025

RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Notes complémentaires

14. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

Considérant que le Centre de services scolaire comptabilise ses instruments financiers à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible, d'autant plus que le Centre de services scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu. Pour les instruments financiers à taux variable, le Centre de services scolaire est exposé au risque de variabilité des flux de trésorerie causé par une fluctuation des taux d'intérêt du marché. Chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent (déficit) de l'exercice.